



No de résolution
ou annotation

COMITÉ DE DÉMOLITION VILLE D'ESTÉREL

Procès-verbal de la séance du Comité de démolition, tenue au 115, chemin Dupuis, le 11 octobre 2019 à 9 h 00 et à laquelle sont présents les membres suivants formant quorum :

Madame Christine Corriveau, présidente
Monsieur Pierre Lussier

Est absent Monsieur François Richer Laflèche

Est également présent le fonctionnaire désigné à l'application du règlement de démolition, Monsieur François Taché

ORDRE DU JOUR

- 1 Adoption de l'ordre du jour
- 2 Demande de prolongation de délai pour la démolition du bâtiment principal – Lot 5 508 724, 45, chemin des Deux-Lacs
- 3 Demande de prolongation de délai pour la démolition du bâtiment principal – Lot 5 508 552, 14, avenue des Pics
- 4 Levée de la séance

CD19-1001

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur Pierre Lussier, appuyé par Madame Christine Corriveau et résolu que ce Comité :

ADOpte l'ordre du jour tel que proposé.

Adoptée

CD19-1002

2. **DEMANDE DE PROLONGATION DE DÉLAI POUR LA DÉMOLITION DU BÂTIMENT PRINCIPAL – LOT 5 508 724, 45, CHEMIN DES DEUX-LACS**

ATTENDU que le permis numéro 2019-013, émis le 17 avril 2019 pour la démolition du bâtiment principal situé au 45, chemin des Deux-Lacs, est valide jusqu'au 17 octobre 2019;

ATTENDU que le détenteur du permis a déposé au Service de l'urbanisme, le 2 octobre 2019, une demande écrite en vue d'obtenir un délai supplémentaire jusqu'au 17 décembre 2019 pour compléter les travaux;

ATTENDU que le Comité peut, pour un motif raisonnable, modifier le délai fixé, pourvu qu'une demande écrite lui en soit faite avant l'expiration du six (6) mois;



No de résolution
ou annotation

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Madame Christine Corriveau, appuyé par Monsieur Pierre Lussier et résolu que ce Comité :

MODIFIE le délai fixé au permis numéro 2019-013 pour le prolonger jusqu'au 17 décembre 2019, et ce, sans appel.

Adoptée

CD19-1003

3. **DEMANDE DE PROLONGATION DE DÉLAI POUR LA DÉMOLITION DU BÂTIMENT PRINCIPAL – LOT 5 508 552, 14, AVENUE DES PICS**

ATTENDU que le permis numéro 2019-021, émis le 31 mai 2019 pour la démolition du bâtiment principal situé au 14, avenue des Pics, est valide jusqu'au 30 novembre 2019;

ATTENDU que le détenteur du permis a déposé au Service de l'urbanisme, le 9 octobre 2019, une demande écrite en vue d'obtenir un délai supplémentaire jusqu'en mai 2020 pour compléter les travaux;

ATTENDU que le Comité peut, pour un motif raisonnable, modifier le délai fixé, pourvu qu'une demande écrite lui en soit faite avant l'expiration du six (6) mois;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Pierre Lussier, appuyé par Madame Christine Corriveau et résolu que ce Comité :

MODIFIE le délai fixé au permis numéro 2019-021 pour le prolonger jusqu'au 17 décembre 2019, et ce, sans appel.

Adoptée

CD19-1004

4. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Madame Christine Corriveau, appuyé par Monsieur Pierre Lussier et résolu que ce Comité :

LÈVE ET TERMINE la présente séance à 10 h 15, l'ordre du jour étant épuisé.

Adoptée

Christine Corriveau
Présidente du Comité

François Taché, B. Urb.
Secrétaire du Comité